

Décision

Générale

colonial

Décision n° 2 juin 1937 Congés, passages.

n° 2

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

2 juin 1937

Numéro JO

n° 487 du 30/06/1937

Date du numéro

30 juin 1937

TEXTE INTÉGRAL

déduit de la durée du congé global auquel il peut prétendre à l'expiration de son contrat, est accordé à M. Ghaleb (Alexandre), pour compter du 1 juin 1937 à passer à Diré Daoua (Ethiopie). 12 juin 1937, un congé de convalescence de trois mois à passer en France est accordé à M. Ravailier (Pierre), procureur de la République qui prendra passage sur le de la Compagnie des Messageries mari times, attendu à Djibouti vers le 29 juin 1937 à destination de Marseille. 12 juin 1937, un passage en 32 classe à des filiation de Marseille, est accordé à M. Dieu! (Gaston), sergent-chef de la sic, hors ca (1res, évacué sur l'hôpital militaire MichellÉvy. à Marseille. 17 juin 1937, un congé de sept mois avec solde à passer dans sa colonie d'origine est accordé au mécanicien annamite N'Guyen Van Quy.